

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 12 février 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Etaient présents :

Mme et M. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, M. GUERRERO,
Mmes et M. les conseillers : Mmes GERVASONI, LAMOTHE, MELIN, NADEAU, PUCHAES, MM. MOTHEs, PARKER, THUAULT, THUILLIEZ

Etaient absents : MM. PAINEAU, PALLU.

ORDRE DU JOUR :

- compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2019
- compte administratif 2019
- compte de gestion 2019
- affectation du résultat 2019
- délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses
- motion de soutien à la filière vin
- questions diverses

Document déjà envoyé par mail :

- compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2019

Document ci-joint :

- préparation du Compte Administratif 2019

Est désignée secrétaire de séance : Mme DARMAILLACQ assistée de Mme LEY Florence.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2019, il est signé par tous les membres présents et représentés.

1) **Compte administratif 2019**

Le maire donne la parole à M. Michel GUERRERO, maire-adjoint afin qu'il présente le Compte Administratif 2019.

Le maire quitte la salle pour le vote.

DELIBERATION

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel GUERRERO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Dominique CLAVIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs,
- Adopte le Compte Administratif 2019.

VOTE : 1 abstention (Mme NADEAU)
10 pour

2) **Compte de gestion 2019**

Le maire reprend la présidence.

Le maire explique que le compte de gestion est tenu par le trésorier, M. MAXIMILIEN et que ce compte doit présenter les mêmes sommes que le compte administratif.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : unanimité

3) Affectation du résultat 2019

DELIBERATION

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	- 4 447.31	déficit
Résultat reporté de l'exercice antérieur	376 366.03	excédent
	<hr/>	
Résultat de clôture à affecter	371 918.72	excédent

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	4 030.71	excédent
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 13 289.63	déficit
	<hr/>	
Résultat comptable cumulé	- 9 258.92	déficit

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées 41 034.00

Recettes d'investissement à percevoir

Besoin réel de financement - 50 292.92

Décide d'affecter le résultat 2019 de la façon suivante,

- en couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement	50 292.92
- en excédent reporté à la section de fonctionnement	321 625.80

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002: excédent reporté	D001: solde exécution N-1	R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
	321 625.80 €	9 258.92 €	50 292.92 €

VOTE : 1 abstention (Mme NADEAU)

11 pour

4) délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses

Le budget 2020 n'étant pas voté, une délibération est nécessaire pour plusieurs opérations :

- JVS MAIRISTEM
(cession de licence du logiciel Horizon Villages On Line) 2 992.32 € T.T.C.
- Ecole : divers travaux entretien 4 053,80 € T.T.C.
- 3 fauteuils de travail pour le secrétariat de mairie pour un total de 872.46 € T.T.C.

DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2020 n'a pas encore été adopté,

le conseil municipal donne l'autorisation de réaliser les travaux ci-dessous et d'en effectuer les mandatements :

- au compte 2051-111 « concessions et droits similaires »
« informatique Horizon OnLine » pour 2 992.32 euros
- au compte 2135-141 « installations générales, agencements, aménagements des
constructions » « travaux école » pour 500.00 euros
- au compte 2184-142 « mobilier » « mobilier mairie » pour 250.00 euros

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2020.

VOTE : unanimité

5) motion de soutien à la filière vin

Le maire informe les élus que l'ANEV (Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin) a sollicité les communes pour un soutien à la filière viticole. Vu les incertitudes sur les conséquences des augmentations des taxes douanières aux Etats-Unis, du Brexit et du Coronavirus, cette filière traverse une crise grave.

DELIBERATION

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil demandent à Monsieur le président de la République française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFSA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

VOTE : unanimité

6) autorisation au maire à mandater un avocat pour l'affaire – commune de Pujols sur ciron / Monsieur VALAT

DELIBERATION

Vu la requête d'appel de Monsieur VALAT devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux contre la commune de Pujols sur Ciron,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL donne l'autorisation au maire de :

- mandater un avocat et de choisir Maître CORNILLE pour représenter la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.
- régler les honoraires de cet avocat pour cette affaire.

VOTE : unanimité

7) tour de permanences pour les élections municipales du 15 mars 2020

8 H 00 - 10 H 00	- CLAVIER Dominique, président - GUERRERO Michel - DIDIER Mothes - LEY Florence, secrétaire
10 H 00 - 12 H 00	- GERVASONI Florence - MELIN Marie-France - THUILLIEZ David
12 H 00 - 14 H 00	- LAMOTHE Carole - PARKER Philippe - THUAULT Jean
14 H 00 - 16 H 00	- CLAVIER Dominique - DARMAILLACQ Josseline - MOTHEES Didier
16 H 00 - 18 H 00	- CLAVIER Dominique, président - GUERRERO Michel - MOTHEES Didier - LEY Florence, secrétaire

8) questions diverses

- ENEDIS procèdera à l'implantation d'un transformateur à Mareuil, suite à divers incidents sur le réseau.

- populations légales au 1^{er} janvier :

Le maire présente le nouvel état de la population pujolaise :

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Population municipale	780	789	780	786	793	779
Population comptée à part	15	18	18	18	17	19
Population totale	795	807	798	804	810	798

- Scènes été

Le maire informe les élus qu'un spectacle de la compagnie David Muris Quartet – MURIS David aura lieu 13 juin 2020 à l'espace P. COILLOT dans le cadre des Scènes d'été et en collaboration avec notre Ciné-club.

- Le Relais

3 191 kg de vêtements, chaussures ont été déposés en 2019 dans le container.

- Opération archéologique

Mme BERRONE Morgane est autorisée, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de prospection inventaire jusqu'au 30 avril 2020.

- Assainissement collectif

M. GUERRERO signale que les travaux d'assainissement -section place des platanes- commenceront le 26 février. Ils seront réalisés en 2 parties : la 1^{ère} pendant les vacances de février et la 2^{ème} pendant les vacances de printemps. Ceci afin de ne pas affecter le transport scolaire.

Séance levée à 21h55.

